

Eco-PME, emploi et compétences : le PEXE dévoile les résultats de son enquête

En tant que réseau national de soutien aux éco-entreprises, le PEXE est très impliqué dans les questions liées à l'emploi au sein des éco-activités. A ce titre, la DGEFP⁽¹⁾ du ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion l'a mandaté pour réaliser l'EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) dans le secteur des éco-activités⁽²⁾. Dans ce cadre, le PEXE a notamment réalisé une enquête nationale sur les besoins en compétences et la gestion des ressources humaines dans les PME, TPE et startups de la filière. Profil des entreprises, collaborateurs, métiers & compétences, recrutement..., en voici les principaux enseignements.

Eco-PME françaises : quel profil en 2021 ?

Les éco-entreprises produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources. Elles sont de fait actives dans de nombreux secteurs : déchets / recyclage, efficacité énergétique, énergies renouvelables ou de récupération, stockage d'énergie, eau, air, sols, biodiversité, risques, bruit, écoconception & écomatériaux, chimie du végétal, écomobilité, mer & littoral...

Les éco-PME sont essentiellement de petites entreprises : elles comptent en moyenne 16 collaborateurs dont plus de 60 % se situent dans la tranche d'âge 25-44 ans. La répartition hommes-femmes est, respectivement, de 71 % et 29 %. Ce sont aussi des entreprises jeunes : 67 % d'entre elles ont moins de dix ans. Enfin, les éco-PME sont innovantes et bien intégrées dans l'écosystème. Pas moins de 63 % déclarent allouer une part de leur CA à l'innovation (44 % du CA en moyenne mais jusqu'à 100 % pour certaines startups). 78 % appartiennent à un réseau, cluster, pôle ou fédération et 61 % ont déjà travaillé avec un laboratoire de recherche.

L'emploi dans les éco-PME

Acteurs clés de la transition écologique et énergétique, les éco-entreprises sont particulièrement concernées par les tendances de fonds de la filière : mutation vers un modèle économique plus circulaire, décarbonation de la société (industrie, transports...) et intégration du numérique et de l'intelligence artificielle. Elles doivent aussi répondre au mieux aux attentes de la société qui se font toujours plus précises. Tout cela renforce la nécessité de s'adapter et d'innover et a des répercussions en termes d'emploi et de compétences.

Au sein des éco-PME, neuf emplois sur dix sont des contrats à durée indéterminée. Les métiers les plus représentés sont les ingénieurs, les commerciaux, les techniciens et les fonctions support. Lorsqu'elles font appel à des ressources humaines complémentaires, les éco-PME ont surtout recours à des stagiaires (41%), des apprentis/alternants (38%), des consultants extérieurs (34%) ou des intérimaires (24%).

Le recrutement, enjeu clé des éco-PME

Les ressources humaines (recrutement et formation) constituent le deuxième besoin le plus important des éco-PME (26 %, à égalité avec les besoins en développement commercial), derrière le financement (33 % en moyenne).

Pas moins de 90% des entreprises de l'échantillon ont déclaré souhaiter recruter dans les douze mois, avec en moyenne 5,4 postes à pourvoir. Les profils les plus recherchés sont les profils ingénieurs (24%), technico-commerciaux (19%) et techniciens (18%) avec toujours plus de compétences numériques. Il s'agit en

majorité (92%) de postes à niveau de qualification Bac +4 et plus. Et de nouvelles spécialisations et compétences sont recherchées : bio-économie, bio-indication, écoconception, matériaux biosourcés mais aussi BIM, *deep learning*, langages de programmation spécifiques, *machine learning*, réalité augmentée / virtuelle...

Les éco-PME recrutent en très grande majorité (95%) par elles-mêmes. C'est le plus souvent le dirigeant qui s'en occupe, principalement *via* LinkedIn, les écoles et universités, les autres réseaux sociaux ou son réseau personnel. Le recrutement constitue pour elles la principale solution pour répondre à leurs besoins en compétences devant la formation, les stages, l'alternance et le tutorat.

Les préconisations du PEXE

Dans le rapport qu'il a remis à la DGEFP, le PEXE a proposé différentes recommandations qu'il a groupées en trois axes majeurs. Il recommande notamment de développer l'attractivité de la filière. En effet, étant un secteur en croissance qui recrute et permet de répondre à de nombreuses attentes sociétales, les éco-activités attirent un large public, en particulier les jeunes qui y voient des métiers qui ont du sens. Il serait ainsi intéressant de mener des actions (événements, partenariats, dispositifs spécifiques...) permettant aux dirigeants des éco-PME, aux jeunes et aux demandeurs d'emplois de mieux se connaître ou encore de contribuer à ce que les formations proposées correspondent au mieux aux besoins des PME.

Une autre préconisation concerne la nécessaire montée en compétences des dirigeants sur les enjeux RH. Pour la favoriser, des actions de type parcours pour professionnaliser leur gestion des RH ou présentation de l'écosystème d'aide pourraient être envisagées.

Enfin, le PEXE propose que les territoires bénéficient d'un accompagnement pour renforcer leur rôle dans le développement des éco-PME. En effet, mettre en place un plan d'action 'Transition écologique' implique de bien connaître le tissu éco-industriel et les solutions qu'il propose. Ceci pourrait passer par l'intégration des PME de la filière dans les projets territoriaux de transition écologique.

L'enquête a été réalisée entre avril et décembre 2020 auprès de 240 éco-PME en France. . Le PEXE a également créé une plateforme numérique destinée aux dirigeants d'entreprises et acteurs des territoires, l'objectif étant de poursuivre les dynamiques territoriales en faveur de l'emploi, des compétences et du développement des filières locales : <https://emplois-et-competences.ecoentreprises-france.fr/>

En savoir plus : <https://emplois-et-competences.ecoentreprises-france.fr/>

A propos

Le PEXE est l'association nationale des clusters, pôles de compétitivité et associations professionnelles impliqués dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie. Ses 35 membres répartis dans toute la France réunissent plus de 6 000 entreprises de la filière éco-activités. Sa vocation majeure est d'animer l'écosystème et de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'informations à haute valeur ajoutée. Dans cette optique, il mène différents types d'actions au service des éco-PME : événements ciblés (Forum national Eco-entreprises, Rencontres Ecotech thématiques), outils concrets (études, annuaires, fiches thématiques), concours « Vitrites de l'innovation », travaux collaboratifs...

Contact PRESSE	
Sophie GENTILS Directrice Communication du PEXE 06.64.34.07.53 http://www.ecoentreprises-france.fr	

 	
---	--

1) La DGEFP : Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, au sein du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

2) L'EDEC est un dispositif PIC (Plan d'investissement dans les compétences), volet majeur du Grand Plan d'Investissement 2018-2022. L'objectif principal est de développer la filière et les emplois dans les secteurs concernés (plus de 30 à mi-2021).

En partenariat avec :

